

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, LA CASSE ?

Auxerre a longtemps servi d'exemple pour les communes de l'Yonne en matière de gestion des déchets. En 2001, Denis Roycourt, alors vice-président à l'Environnement de la CA, a piloté la mise en place du tri sélectif des déchets en associant l'ensemble des élus à la réflexion. La collecte, à 83 % au porte à porte (poubelles jaunes), permet de valoriser une part de nos déchets et de réduire la quantité de déchets qui partent à l'enfouissement. Malheureusement, depuis l'arrivée de M. Marault, ce service public se dégrade : retard dans l'application des nouvelles directives, blocage de la tarification incitative (encourageant financièrement les citoyens qui trient), réduction du personnel, grève des éboueurs, appel au privé, multiplication des décharges sauvages. Pire, aujourd'hui, son équipe propose la fin de la collecte au porte à porte et la réduction du nombre de nos déchetteries. M. Mion, vice-président aux déchets, envisage d'installer 700 points d'apports volontaires (PAV) afin de trier les déchets ultimes, les biodéchets, le carton et le verre. Si les PAV sont intéressants dans les zones urbaines très denses, ils posent de nombreux problèmes: perte d'efficacité du tri, nuisances dues aux dépôts sauvages à côté des bacs collectifs, difficultés d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes âgées. Ce choix, très éloigné des besoins spécifiques des habitants et des différentes communes, est une erreur qui risque de nous coûter cher au niveau de la propreté de nos espaces publics.

Nous sommes intervenus de nombreuses fois pour rappeler l'importance d'avancer sur ce dossier. Une bonne politique de gestion des déchets est une politique préventive qui anticipe l'augmentation continue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (celle-ci a triplé entre 2019 et 2023) par une réduction importante du volume des déchets ultimes (poubelles marrons). Le président de la CA lui choisit de diminuer le service aux habitants et le nombre d'agents attachés à cette mission.

Pour diminuer les déchets à enfouir, il faut poursuivre l'amélioration du tri par les citoyens et aller vers une valorisation optimale. Les orientations prioritaires sont la collecte des bio-déchets (obligatoire en 2024), la modernisation de nos déchetteries (contrôle d'accès rapide, plateau pour les déchets verts, formation des agents, recherche de filières de reprise, recycleries), la mise en place d'une facturation incitative et la lutte contre les dépôts illégaux par la création d'une brigade verte. Pour y parvenir, un travail en coopération avec les habitants, les élus municipaux et les maires est indispensable.

Denis Roycourt et Florence Loury    Auxerre Écologie Solidarités